

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS  
de la ville d'Aix-les-Bains  
MERCREDI 19 juin 2024**

**Délibération N° 24/2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-neuf juin à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur seconde convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

**Nombres d'administrateurs :**

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

**Admission en non-valeur**

A la demande du comptable public, le Conseil d'Administration est sollicité sur une demande d'inscription en non-valeur pour un montant de 831,80€ (dette de loyer et non remboursement de trop perçu à la suite de périodes de service non fait).

Toutes les opérations de recouvrement ont été diligentées dans les délais réglementaires sans donner de résultat.

Après en avoir délibéré, le CA valide l'inscription en non-valeur de la somme mentionnée ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ont voté pour : 9

Fait à Aix les Bains, le 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire le 24/06/24  
Après envoi à la Préfecture le 24/06/24  
Et publication du 24/06/24

pour le Président et par délégation,  
la Vice-présidente



Michelle BRAUER

*Michelle B.*